

La France citée en exemple pour sa démarche sur le projet Cigéo.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contact presse

Marc-Antoine MARTIN
06 08 94 41 63
marc-antoine.martin@andra.fr
www.andra.fr

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (**Andra**) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la **loi de programme du 28 juin 2006** relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra met son expertise au service de l'État pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français **afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.**

Avec la Suède et la Finlande, la France appartient au trio de tête des pays les plus avancés dans la réalisation des stockages profonds pour les déchets de haute activité ou les combustibles nucléaires usés selon les conclusions de la 4^{ème} Conférence internationale sur le stockage géologique qui s'est tenue du 1^{er} au 3 octobre à Toronto (Canada). Les experts réunis à cette occasion ont souligné l'importance d'une information transparente et d'une implication des parties prenantes locales pour réussir de tels projets.

Après Denver (Etats-Unis) en 1999, Stockholm (Suède) en 2003 puis Berne (Suisse) en 2007, c'est à Toronto que plus de deux cents représentants venus de seize pays disposant de centrales électronucléaires se sont retrouvés début octobre pour discuter des progrès accomplis dans la mise en œuvre de leurs programmes de gestion à long terme des déchets radioactifs à longue vie et à haute activité au moyen de stockages profonds. Cette conférence a mis en exergue qu'au cours des 5 dernières années, chaque pays a approfondi et enrichi sa démarche d'information et de dialogue avec les acteurs des territoires pressentis pour accueillir des centres de stockage. Dans le même temps, de nombreux essais technologiques ont été initiés et réalisés par les instances de gestion des déchets radioactifs, ce qui aujourd'hui permet à certains pays d'engager leurs projets vers une phase industrielle.

Lors de cette conférence, la direction générale de l'Energie et du Climat et l'Autorité de sûreté nucléaire ont présenté le cadre réglementaire français et, tandis que l'Andra présentait les derniers développements du projet de Centre industriel de stockage géologique profond Cigéo. Leurs homologues étrangers ont suivi avec intérêt ces présentations alors que la France s'apprête à lancer un débat public en 2013 sur le projet de stockage porté par l'Andra.

Des délégations du Haut comité pour l'information et la transparence sur la sécurité nucléaire et du Comité local d'information et de suivi (Clis) du laboratoire souterrain de Bure (Meuse) ont aussi participé à cette conférence de Toronto qui aura permis à tous d'avoir une vue complète sur l'état d'avancement des travaux des différents pays en matière de stockage profond.

Le compte-rendu de la conférence et l'ensemble des interventions sont publics et téléchargeables sur le site www.icgr2012.org.